



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'E.P.C.C. DU**  
**CHÂTEAU DE LA ROCHE GUYON**

**Séance du 15 septembre 2004**

Objet : acceptation du règlement par chèques  
vacances

L'an deux mille quatre, le quinze septembre à neuf heures trente, s'est réuni au Conseil Général du Val d'Oise le conseil d'administration de l'E.P.C.C. dûment convoqué le 2 septembre 2004.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Nombre d'administrateurs présents : 10

Conditions d'adoption : unanimité

**Etaient présents :**

**Administrateurs**

- *Président* : Raymond LAVAUD, vice-président du conseil général du Val d'Oise, président de la commission culture, loisirs, tourisme
- *Représentant de l'Etat* : Patrice PENNEL, Préfecture du Val d'Oise (DACI)
- *Représentant du Conseil général du Val d'Oise* : Robert DAVIOT, vice-président, conseiller général du canton de Domont
- *Représentant de la commune de La Roche Guyon* : Alain QUENNEVILLE, Maire
- *Représentant du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin français* : Madame Dominique HERPIN-POULENAT
- *Propriétaire du château* : Guy-Antoine de La ROCHEFOUCAULD

**Personnalités qualifiées**

- *Personnalité désignée par l'Etat* : Michel TRON, architecte des bâtiments de France
- *Personnalité désignée par le Conseil général* : Bernard TOUBLANC, Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Ile de France Nord.

**Représentants du personnel**

- Olivier LOPES
- Vincent SUKHASEUM

**Excusés :**

- Christophe DURAND, conseiller général du canton de Corneilles en Paris
- Alain LEIKINE, Conseiller général du canton d'Argenteuil ouest
- Jean-Pierre MULLER, Conseiller général du canton de Magny en Vexin
- Claude CHEVAUCHE, directeur général de l'hôtel Sofitel de Roissy CDG
- Guy PARIS, Vice-Président, Conseiller général du canton de Vigny
- Yolaine de La ROCHEFOUCAULD, propriétaire
- Gilles MACRE, Conseiller municipal de La Roche Guyon

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle  
VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002  
VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,  
VU les statuts de l'EPCC,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** l'acceptation, en recette, des paiements au moyen de chèques vacances.

**LE PRESIDENT DE L'EPCC**

**Raymond LAVAUD**